

Concubinage et prejudice moral

Par nat1961, le 20/06/2014 à 14:35

Bonjour,

mon ex compagne (nous n'avons jamais ete mariés ni pacs depuis 17ans)dont je me suis separé il y a 3 ans à obtenue une pension alimentaire pour mes 3 enfants (1/3 de mon salaire).

Aujourd'hui je recois une nouvelle assignation au tribunal, elle me demande des dommages et interets pour prejudice moral pour adultere, elle a le temoignage d'une de ces amie. nous faisions chambre à part depuis 3ans.

De plus elle me reclame le remboursement des frais engagés dans ma maison (peinture, papier peint, carrelage de la cuisine+ sa main d'oeuvre). la maison m'appartient je ne lui ai jamais reclamé d'argent pour le remboursement du credit, l'eau, le chauffage les taxes diverses, l'electricité, ni la nouriture).

A t-elle des chances d'obtenir ce qu'elle veux? je ne sais pas comment faire ? je vous remercie de vos reponse

Par Lag0, le 20/06/2014 à 14:48

[citation]elle me demande des dommages et interets pour prejudice moral pour adultere[/citation]

Bonjour,

L'adultère ne peut exister en concubinage!

L'adultère est la violation du serment de fidélité fait lors du mariage. En concubinage, pas de serment de fidélité, donc pas d'adultère.

Par nat1961, le 23/06/2014 à 08:49

je vous remercie pour votre reponse, je ne comprend pas pourquoi elle me reclame alors 10000 euros de DI elle me reproche le choc qu'elle à subit lors de notre séparation, le fait qu'elle n'arrive pas à refaire sa vie, les cachets et les arrets maladie qu'elle a pris.